



Grippe A – Virus H1N1 –
VACCIN OU ARME DE DESTRUCTION MASSIVE ?
Le virus politique de la Gouvernance Mondiale
Pliante pour programmation d'un crime de génocide
et d'un crime commis contre l'humanité
Prévention d'une crise sanitaire grave : demande
d'application expresse des mesures de précaution

**HUMAN
RIGHTS**

SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME

Mirella CARBONATTO
Présidente

Monsieur Francis Lamy
Préfet des Alpes-Maritimes
Route de Grenoble
06286 NICE cedex
Tél. : 04 93 72 20 00
Fax : 04 93 72 22 99

TRES URGENT

RAR, MAIL et FAX

Nice le, 29 octobre 2009

Affaire : GrippeA/H1N1 : vaccin ou arme de destruction massive ?

Plainte pour programmation d'un crime de génocide et d'un crime contre l'humanité

Demande urgente de mise en œuvre de la procédure d'application des mesures de précaution pour prévention d'un crime de génocide et d'une crise sanitaire grave

Vaccination obligatoire pour les enfants dans les écoles et établissements scolaires

Demande d'autorisation de manifestation pacifique fixée le dimanche 1^{er} Novembre 2009 à 15 h sur la place Masséna à Nice

But de la manifestation : Enterrement définitif du vaccin tueur, le jour de la Toussaint

Copie pour information

Monsieur le Préfet,

Je tenais par la présente à vous informer que l'association Sos Justice & Droits de l'Homme que je préside depuis 15 ans a saisi le [31 juillet 2009](#), le Parquet de Monsieur le Procureur de la République de Nice, d'une demande d'ouverture d'enquête criminelle au motif de la vérification de la programmation d'un crime de génocide.

Suite à cette demande d'ouverture d'enquête criminelle, nous avons adressé des compléments d'information au Parquet de Nice les [4 août](#) et [23 septembre 2009](#).

Nous avons saisi Monsieur Nicolas Sarkozy – Président de la République en date du [9 août 2009](#), d'une demande d'ouverture d'enquête criminelle et d'une demande d'application des mesures de précaution afin d'éviter une grave crise sanitaire due à la vaccination criminelle. Nous n'avons à ce jour reçu aucun courrier en réponse émanant de la Présidence de la République.

Nous avons étudié attentivement ce dossier durant 3 mois, et cette étude vient de se solder, par le dépôt d'une plainte auprès du Parquet de Monsieur le Procureur de la République de Nice, ce jour, 29 octobre 2009, aux motifs de :

PROGAMMATION D'UN CRIME DE GENOCIDE SANITAIRE et CRIME CONTRE L'HUMANTE, CRIME DE GENOCIDE ALIMENTAIRE, CRIME DE GENOCIDE ENERGETIQUE, CRIME DE GENOCIDE FINANCIER ET ECONOMIQUE, ACTES DE TERRORISME, BIOTERRORISME, ESCROQUERIES, STERILISATION, LIMITATION DES NAISSANCES, PRATIQUES EUGENISTES, ABUS DE L'ETAT D'IGNORANCE ET DE FAIBLESSE, EMPOISONNEMENT,

	<p>Grippe A – Virus H1N1 – VACCIN OU ARME DE DESTRUCTION MASSIVE ? Le virus politique de la Gouvernance Mondiale Pliante pour programmation d'un crime de génocide et d'un crime commis contre l'humanité Prévention d'une crise sanitaire grave : demande d'application expresse des mesures de précaution</p>	
---	--	---

ATTEINTE A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PERSONNES, ATTEINTE A LA DIGNITE DE LA PERSONNE, DISCRIMINATIONS DIVERSES, ESCLAVAGISME, ENTRAVES A L'EXERCICE DE LA JUSTICE, DISCRIMINATIONS DEVANT LA LOI, ENTRAVE AUX MESURES D' ASSISTANCE ET OMISSION DE PORTER SECOURS, ABUS D'AUTORITE DE L'ETAT SUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS, PROVOCATION A COMMETTRE UN CRIME, PROVOCATION AU SUICIDE, PROVOCATION A LA REVOLTE, PROVOCATION A COMMETTRE UNE INFRACTION, ATTEINTE A LA LIBERTE DU TRAVAIL ET A L'EXERCICE D'UNE PROFESSION, CHANTAGE, MENACES, TENTATIVE DE CORRUPTION DE PERSONNELS SPECIALISES, ATTEINTE A LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT.

Cette plainte étant déposée en matière criminelle, nous vous saurions gré de bien vouloir mettre en œuvre de toute urgence, la procédure d'application des mesures de précaution afin de parer à un crime de génocide du peuple français et de ses enfants, et de suspendre immédiatement la vaccination au plan national, européen et mondial.

Par ailleurs nous tenions à vous informer que nous avons l'intention de manifester pacifiquement le dimanche 1^{er} novembre 2009 à 15 h sur la place Masséna à Nice, afin qu'avec votre aide, nous puissions enterrer dignement le vaccin tueur.

Cette marche blanche aura lieu dans toutes les villes de France à la même heure et les personnes qui participeront à celle-ci n'auront pas le temps matériel de saisir les Préfets des régions, afin d'obtenir les autorisations nécessaires et l'encadrement des services de sécurité. Afin d'éviter tout débordement, nous vous remercions de bien vouloir prévenir tous les Préfets de France, afin que les personnes qui souhaitent manifester pacifiquement ne soient pas inquiétées.

Compte tenu de la proximité de la marche blanche, nous n'aurons pas le temps d'attendre votre autorisation, et nous vous prions de bien vouloir prévoir la présence des services de sécurité que nous aurons le plaisir de rencontrer sur place à partir de 14 h 30.

Copie du présent courrier est adressé au Parquet de Monsieur le Procureur de la République.

Dans l'attente de vos extrêmes diligences et vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes meilleures et respectueuses salutations.

Mirella CARBONATTO
Présidente

PJ : 4 pièces

